

CLASSEMENT VOIRIE LOTISSEMENT "AU CHENE" (utilité publique) - n° 629

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du Conseil Municipal du 05 Février 1974, la demande de classement des voies de la SCI "Au Chêne" dans la voirie communale, a reçu un avis favorable.

Ce classement ne peut intervenir qu'après une enquête administrative d'utilité publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- de demander à Monsieur le Préfet de Meurthe & Moselle, l'ouverture d'une enquête d'utilité publique en vue de procéder au classement dans la voirie communale des chaussées et trottoirs du lotissement de la Société Civile Immobilière "Au Chêne" à LUDRES.